

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact Presse : prearmed.communication@gmail.com – 04.22.42.01.95 – 06 82 56 10 78

mardi 17 mars 2020

Interdiction d'activités nautiques en Mer Méditerranée COVID-19

Conformément au décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, la préfecture maritime de la Méditerranée précise que les activités de plaisance, de tourisme ou de loisirs nautiques sont aussi interdites en mer Méditerranée jusqu'au 31 mars 2020.

En mer comme à terre, ces dispositions ont vocation à lutter activement contre la propagation du COVID-19 en restreignant tous les déplacements.

Elles permettent également de préserver les moyens de secours en mer pour les dédier plus spécifiquement à d'éventuelles interventions sanitaires liées à l'épidémie en cours.

Aussi, il vous est demandé de respecter strictement cette interdiction et de relayer cette information auprès de l'ensemble des usagers de la mer.

Pour mémoire, le non-respect de la réglementation précitée est passible des mêmes sanctions qu'à terre.